

Xavier Triandafyllidès,
Directeur Général et Cédric Durand,
Directeur Développement entreprises



Chesneau accompagne les évolutions de la protection sociale

Expert en protection sociale avec des convictions fortes en matière de RSE, Chesneau accompagne depuis 1974 les entreprises au travers des programmes d'assurances conçus et adaptés à leurs besoins. Rencontre avec Xavier Triandafyllidès et Cédric Durand, respectivement Directeur Général et Directeur Développement entreprises de Chesneau.

Comment les évolutions de la protection sociale ont impacté la fonction RH ?

En matière de protection sociale, il y a trois grandes périodes :

- la mise en place du régime obligatoire pour les salariés cadres en entreprise en 1947 : au-delà du développement de l'assurance des personnes dans les entreprises, cette évolution a été accompagnée par la mise en place d'obligations notamment en matière de prévoyance ;
- le fort développement de la prévoyance dans les années 1990 : cette période a aussi été marquée par une augmentation des risques juridiques pour les entreprises, notamment vis-à-vis de l'URSSAF, et l'émergence d'une forme de sécurisation contractuelle des régimes ;
- la mise en place des contrats « frais de santé » imposée par l'ANI de 2016 au bénéfice de tous les salariés.

Comment Chesneau évolue et s'adapte pour répondre à toutes ces évolutions ?

Notre métier est de permettre aux entreprises d'être en conformité avec

l'ensemble des obligations légales en matière de protection sociale. Au-delà du travail d'adaptation réglementaire permanent, nous avons aussi une mission d'accompagnement et de conseil à divers niveaux notamment sur la mise en place et le suivi des régimes, la négociation des conditions tarifaires, la valorisation des régimes de frais de santé et de la protection sociale auprès des salariés, l'anticipation et l'adaptation des besoins, le suivi des contrats et leur sécurisation juridique...

Les dernières évolutions de conventions collectives apportent une nouvelle ligne de garanties encore un peu floue : le financement d'un haut degré de solidarité. Au-delà des traditionnelles garanties de prévoyance ou de frais de santé, les entreprises ont l'obligation de financer des actes de solidarité (prévention, action sociale, aide aux aidants, dépendance). Face à une sinistralité qui ne cesse d'augmenter en particulier en matière de prévoyance, notre rôle est d'accompagner les entreprises pour utiliser au mieux ces outils et contenir l'inflation des cotisations.

Aujourd'hui, de plus en plus, la question de la protection sociale est reliée

à la dimension RSE et la marque employeur des entreprises. Elle contribue à la politique de QVT et de prévention de l'entreprise. Au-delà, elle est aussi devenue un levier d'attractivité et de fidélisation des collaborateurs. Nous accompagnons les DRH sur l'ensemble de ces sujets.

Quelles sont les ambitions de Chesneau ?

Notre ambition est triple ! D'abord, de devenir l'entreprise préférée des ETI de notre région en mettant à leur disposition un conseil et des services à haute valeur ajoutée. C'est d'être aussi une entreprise RSE avec des convictions et des engagements concrets, en interne et vis-à-vis de nos clients. Enfin, nous voulons aussi être reconnus par nos collaborateurs comme une entreprise où il fait bon travailler !

Contact :

- 8, rue Mékarski BP 22302
44023 Nantes Cedex 1
- 02 40 14 33 33
- info@chesneau.net
- www.chesneau.net